

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 27 AOÛT 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 août 2024, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué le 22 août, s'est réuni à 14h00 en session extraordinaire à la mairie, place du docteur Cuynat, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence d'Éric MENA.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Didier RICHE, Dominique GRESLOU, Eric MENA, Alexandre LEFEVRE, Franck GRABIAS

Représenté : Bertrand LECUYER par Eric MENA

Ne participe pas au vote :

Nombre de votants :

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes :

- Représentant de la commune de Gresse en Vercors avec voix consultative : BELLOT Jean Marc (Maire).
- Représentant consultatif technique du Domaine skiable : HIRSCHLER Sandrine, Directrice du Domaine skiable de Gresse en Vercors.

**VOTE :**            5 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

\*\*\*\*\*

**2024-12-Délibération demandant une avance remboursable à la Communauté de communes**

A l'issue d'un hiver 2023-2024 particulièrement doux, avec une niviosité très faible, les recettes des Remontées mécaniques de la station de Gresse-en-Vercors ont été de 0,3M€ contre 0,6M€ dans une année moyenne et 0,8M€ lors d'un hiver correctement enneigé.

Malgré des efforts de restructuration de la gestion de la station, de la mise en place d'une flexibilité dans le fonctionnement de la station, la trésorerie de la RDSGV est insuffisante pour démarrer la saison 2024-2025.

Les services de la préfecture de l'Isère ont saisi la Chambre Régionale des Comptes et le magistrat en charge du dossier nous a indiqué qu'il n'était pas possible pour la commune d'accorder un soutien exceptionnel de fonctionnement à l'EPIC.

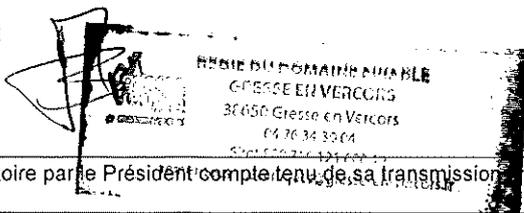
Par la présente délibération, il est donc proposé de réaliser une demande d'avance remboursable à la communauté de Communes du Trièves. Cette avance d'un montant de 60 000 € pourrait s'inscrire dans le fonds d'urgence mis en place lors de la dernière réunion des maires. Son déblocage devrait intervenir courant octobre.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,**

**AUTORISE le Président de la RDSGV à demander une avance remboursable de 60 000 € à la Communauté de Communes**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous  
Fait à GRESSE EN VERCORS, le 27/08/2024

Le Président  
MENA Eric



Certifié exécutoire par le Président ~~compte tenu de sa transmission~~ en Préfecture le XX/XX/XXX et de sa publication/notification le XX/XX/XXX.

*certifié conforme par envoi en préfecture le 28.08.24*